LE CINEMA POLITIQUE

M. BRIAND VEUT ÊTRE A SA PLACE

Voici une conséquence inattendue de la « séance gaie » dont nous avons publié l'autre jour dans « Le Cinéma politique » un compte-rendu. L'*Intransigeant* écrit :

« Les « sauvages » c'est-à-dire les députés inscrits aux deux groupes de « non-inscrits » avaient été placés à l'extrême-droite. Après eux avaient été placés ceux que l'on appelle les « anthropophages », parce qu'ils ne sont même pas inscrits aux deux groupes de « sauvages » : MM. Guist'hau, Delaroche-Vernet, Dutrey, Eynac, Berthon, de Monzie et Briand.

M. Briand a protesté à la présidence, au nom de ses amis, qui demandent à siéger à la gauche.

Les « anthropophages » seront maintenant placés tout en haut de la gauche radicale.

Quant aux « sauvages de gauche », ils ont demandé à être placés entre la gauche radicale et les radicaux unifiés ».

Il est vraiment déplorable que sous le prétexte de répartir les places selon les vœux de certains groupes politiques, un homme d'Etat comme M. Briand, qui honore grandement la France et la République, en soit réduit à protester parce que la place qu'on lui consent à la Chambre ne lui convient pas.

La Chasse aux Briquets

Fumeurs, prenez garde !

Vous fumez ? Oui. Vous vous servez d'un briquet pour allumer votre cigarette ? Oui. Faites attention, alors, car la régie a les yeux sur vous.

La chasse aux possesseurs de briquets est ouverte à Paris, et elle pourrait bien être aussi ouverte sous peu en province.

Dans la Capitale, des centaines de contraventions ont été dressées aux contrevenants. Un contrôleur des contributions indirectes a fait à l'un de nos confrères parisiens les déclarations suivantes :

— « Nos mesures, a dit ce fonctionnaire, visent moins le public même que les fabricants frauduleux. En effet, depuis quelque temps, de petits industriels (et même d'assez importants) mettaient dans le commerce des pièces détachées de briquet, de trois ou quatre morceaux au plus, faciles pour le client à assembler et lui permettant de se faire lui-même un briquet à la barbe de la République lésée. Jusqu'ici, la vente de pièces détachées était naturellement autorisée dans le seul but de permettre au fumeur la réparation de son allumeur usé ou détraqué. Mais l'abus de vente de ces pièces détachées nous a ouvert les yeux et nous a mis au courant du trafic.

« Le tribunal correctionnel nous a donné raison en condamnant, comme vous savez, un certain nombre de ces marchands.

« Nous avons profité de cette occasion pour prendre des mesures assez strictes de surveillance dans le public, et nous avons en effet, chargé nos sous-agents, adjoints d'inspecteurs de police, d'enquêter directement dans le public et de faire dresser procès-verbal à tout porteur de briquet reconnu non estampillé.

« Nous comptons sur cette mesure salutaire pour obliger les fumeurs à ne se servir que d'appareils régulièrement estampillés, en se mettant ainsi du côté de la loi qu'ils ne peuvent ignorer. »

Au fond, il serait peut-être plus simple d'avouer que l'Etat se trouvant à court d'argent, fait feu... de tous briquets...

Le Docteur Vidal et la Loi Roussel

Au cours de la dernière séance de l'Académie de Médecine, la loi Roussel a encore été longuement discutée.

Deux camps bien distincts, deux thèses étaient en présence : les uns, en effet, accordent toute leur sollicitude aux enfants qu'abandonnent les femmes qui se placent comme nourrices sur lieu ; les autres pensent surtout aux nourrissons qui ont besoin de ces mêmes nourrices. Un terrain d'entente est donc malaisé à trouver.

C'est cependant ce qu'a tenté M. Pinard en défendant son amendement par lequel les femmes auront le droit de se placer comme nourrices dès le deuxième mois après leur accouchement, à la condition de nourrir leur propre enfant en même temps que l'enfant étranger.

M. Hutinel a combattu cette solution qu'il juge impraticable. De même considère-t-il que la loi Roussel serait parfaite si un certain adoucissement à sa rigueur en rendait l'application plus facile.

De son côté, M. Vidal (d'Hyères) demande le maintien pur et simple du délai de sept mois exigé jusqu'à présent. Il demande en outre un règlement soumettant à une visite médicale régulière les enfants des filles-mères qui reçoivent un secours mensuel, et une inspection des nourrices sur lieu, destinée à s'assurer de leur aptitude à l'élevage d'un enfant.

CHRONIQUE LOCALE

LE TEMPS QU'IL FAIT

A Paris

Ciel pur.
Vent du Nord.
Température à 7 heures du matin : 18.
Baromètre : —2.

A Lyon

Ciel bleu.
Température à 7 heures du matin : 16.
Temps probable pour la journée : beau et calme.

A LA MAIRIE

Commission.

La Commission mixte de la bibliothèque de la ville, se réunira demain vendredi 26 juin, à 4 heures 30, à la Mairie.

Le transfert du phare. — Le transfert du phare actuel du Port à l'extrémité de la Jetée Ouest, depuis longtemps décidé, sera effectué dans le courant de l'été.

Une adjudication, qui avait eu lieu à Nice, en Conseil de Préfecture, n'ayant donné aucun résultat, l'administration des Ponts-et-Chaussées a traité avec un entrepreneur de notre ville, M. Gioanni.

Nous croyons savoir que le nouveau feu, à caractère, dont la lumière sera à éclats, avec secteurs blancs et rouges — pour répondre au desideratum de nos marins, qui reprochent au feu blanc fixe actuel d'être aisément confondu avec ceux de la Ville — sera établi au sommet d'une tour en pierres en taille, de 13 mètres de hauteur. Une balustrade en fonte ouvragée entourera le système optique. Ainsi sera réalisée une amélioration à laquelle notre vaillante population maritime ne sera pas la dernière à applaudir.

On demande à acheter des caisses vides. Faire offre à l'Imprimerie Robaudy, 24, rue Hoche.

Réunion des débitants de tabacs de Cannes. — Les débitants de tabacs de Cannes se sont réunis en assemblée annuelle, sous la présidence du président du Syndicat des Alpes-Maritimes, M. Roux, accompagné de M. Carmantrand, vice-président.

Le président donne le compte-rendu de l'exercice et du Congrès de Paris.

La fête syndicale officielle qui doit avoir lieu en octobre rencontre l'approbation des débitants.

M. Desalve est de nouveau nommé délégué de la section de Cannes pour l'année courante.

Certificat d'études primaires. — Contrairement à l'avis précédemment donné, l'examen pour le certificat d'études primaires aura lieu pour les deux cantons de Nice et le canton de Cannes (examen des filles), les 3 et 4 juillet, et pour les cantons de Villefranche et Grasse, le 6 juillet.

Le « Pont » du 14 Juillet. — La fête Nationale sera célébrée, cette année, un mardi. Fera-t-on le « Pont » ?

Cruelle énigme, pour tous ceux, qui, à l'atelier ou au bureau espèrent avoir congé le lundi.

Cela ferait, avec le dimanche, trois grands jours de vacances, trois grands jours employés à de bonnes parties de pêche, au Trayas, aux îles... ou ailleurs !

Et, dame, avec la canicule qui commence à sévir la perspective de ce repos prolongé ne laisse pas que d'être souriante.

Souhaitons que le vœu des intéressés, — et des intéressées aussi, — soit exaucé.

Choses du P.-L.-M. — Toujours à la recherche du maximum de confortable à apporter à la grande ligne Paris-Nice, et par conséquent aux trains qui desservent la Riviera, les services techniques de la Cie P.-L.-M. ont effectué ces jours derniers de très intéressantes expériences sur le parcours Cannes-Marseille.

Il s'agissait d'essais de chauffage et de charge maximum ainsi que d'essais d'éclairage électrique par dynamos.

Etat-Civil *du 25 juin 1914.* — *Naissances* : Mattio Angélique, Charlotte, rue Boucicaut.

— Piccon Jean, Marius, ancien chemin du Cannet.

Mariages : Ricard Marius, maréchal ferrant et Magdeleine Trabaud, repasseuse.

— Puthod André, sommelier et Joséphine Torcat, couturière.

(Les quêtes faites à ces mariages ont produit la somme de 9 f. 80 pour les pauvres).

Décès : Néant.

LES CONCERTS

Musique Municipale. — Programme du jeudi, 25 juin 1914 ; kiosque des Allées, à 8 h. ½ du soir.

1. Signal d'Orage, pas redoublé : Henrion ; 2. Egmont, ouverture, Beethoven ; 3. Les P'tites Michu, fantaisie : Messager; 4. Le Biniou, chanson bretonne : Durand; 5. Le Bal Masqué, sélection : Verdi ; 6. Marche du Couronnement : Saint-Saëns.

FAITS DIVERS

Voyageur à l'œil. — Décidément, les brûleurs de dur pullulent. Il faut croire que ces chaleurs incitent aux voyages... à l'œil !

Ce matin encore, le sieur Justin Dento, âgé de 20 ans, sans domicile fixe, se fit pincer sans billet, et mis à la disposition de M. le Commissaire spécial en gare. Ce magistrat le fit écrouer pour infraction à la police des chemins de fer.

COMMUNIQUÉS DE SOCIÉTÉS

Club Nautique de Cannes. — C'est dimanche prochain, 28 juin, qu'aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, au Grand Hôtel de Théoule, la fête champêtre du Club Nautique de Cannes.

Etendard Cannois. — La Société, réunie en assemblée générale, a procédé à la nomination de son bureau pour l'année 1914-1915.

Ont été élus :

Président : M. Henry Frigenza ; vice-présidents, MM. Sergentini et Spagnol François ; trésoriers, MM. Bianchi et Astégiano ; secrétaires, MM. Ghiglione et Teisseire Jules ; commissaires, MM. Fossat et Tomatis.

Chef, M. Armand Toesca ; sous-chef, M. Gauberty Antoine.

—La Société fait appel à tous les jeunes gens faisant ou désirant faire partie de la trompette ; des cours spéciaux seront faits pour les élèves.

— Répétition générale le mercredi. Les jeunes gens désirant faire partie de la société sont priés d'assister aux répétitions pour s'y faire inscrire au plus tôt. Siège social : Palais de Justice.

Groupe des Eclaireurs Cannois. — Sortie du 28 juin 1914. — Itinéraire : rue d'Antibes, route d'Antibes pour se rendre dans le bois de Vallauris. Retour par le boulevard du Cannet, rue du Titien, boulevard Carnot. Dernière pause : près l'église angle du boulevard du Cannet. Rentrée vers 11 heures.

Rassemblement : 6 heures. Tenue sans sac. Casse-croûte.

Emploi du temps : Reconnaissance du terrain ; suivre une piste ; signalisation.

Action et Emancipation. — Réunion demain soir vendredi, à 8 h. 30, au local habituel.

P. L. M. — *Les Publications Artistiques P. L. M. — Le Guide P. L. M. des Alpes.* — La nouvelle édition du « Guide P. L. M. des Alpes » vient de paraître. Elle contient, outre de nombreuses illustrations en simili gravure, 10 belles cartes en couleurs.

Le Guide P. L. M. des Alpes est en vente dans les bibliothèques des gares, bureaux de renseignements et bureaux succursales du réseau P. L. M. ; il est également adressé franco à toute personne qui en fait la demande accompagnée de 0 f.50 en timbres-poste, au Service Central de l'Exploitation P. L. M. (Publicité) 20, boulevard Diderot à Paris.

La T.S.F. sur les yachts privés. — L' « Evening Standard », de Londres, annonce que M. Hiram Maxim, fils de l'inventeur bien connu, vient de soulever une idée qui, appliquée pourrait être d'une très grande utilité sociale.

M. Maxim propose notamment que tous les propriétaires de yachts de plaisance installent à bord des appareils de T. S. F., non seulement pour leur sécurité personnelle, mais surtout en cas de désastres maritimes.

On demande un jeune comptable. Faire offre par écrit aux initiales A. B. au bureau du *Littoral*.

DANS LA RÉGION

ANTIBES

Voici la liste des candidats que le Comité de l'Union Antiboise va présenter aux élections municipales de Dimanche prochain : MM. ARDISSON Baptistin, ancien notaire ancien conseiller municipal.
AUDIBERT Joséphin, propriétaire, clerc de notaire.
BOMPARD Pierre-Auguste, parfumeur ancien conseiller municipal.
BOURGOIN Joseph, ancien huissier, agent de locations.
BARNAUD Louis, ancien commerçant, ancien conseiller municipal.
BERMOND Jean fils, propriétaire, horticulteur.
BONFANT Baptistin, commerçant, ancien conseiller municipal.
BONFRE Jean-Baptiste, patron pêcheur.
CROS Pierre, commerçant, ancien conseiller municipal.
CAUVI Pierre, propriétaire, horticulteur.
DAVID Emile, propriétaire, ancien conseiller municipal.
FABRE Ferdinand, ancien professeur au Collège.
FERAUD Adolphe, architecte.
GUIRARD Jean-Marie, propriétaire, horticulteur, ancien conseiller municipal.
GUIRARD Jacques-Louis, horticulteur.
GIRAUD Pierre, greffier de paix, ancien adjoint au maire.
GIRAUD Jean, débitant de tabacs.
LAUGIER Joseph, avocat, ancien conseiller municipal.
LEGIER Henri, commerçant, ancien conseiller municipal.
MASTOUMECQ Louis, maître menuisier.
MERLE Adam, propriétaire, ancien adjoint au maire.
PUGNAIRE Auguste, commerçant, ancien adjoint au maire.
RAIBAUD Joseph, propriétaire, ancien conseiller municipal.
ROSTAN Henri, entrepreneur de maçonnerie, ancien conseiller municipal.
ROCHARD Charles, propriétaire.
ROUS-CHAFFREY, propriétaire, ancien conseiller municipal.
TASSANARY Marius, commerçant, ancien conseiller municipal.

VALLAURIS

Mariage. —Le mariage de M. Tropez Maubert, enseigne de vaisseau de 1re classe, avec Mlle Julia Nègre, la gracieuse fille de M. Edouard Nègre, notaire à Montauroux, aura lieu le 7 juillet prochain, dans cette localité.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes et sympathiques futurs époux.

Pèlerinage. — Vallauris, le Golfe-Juan Biot et Juan-les-Pins se réuniront samedi 27 juin, pour un pèlerinage à Notre-Dame de Laghet. Départ du Golfe à 5 h. 22 du matin. Retour au Golfe, le soir à 7 heures. Le trajet de Nice à Laghet se fera en autos-car. Prix des places, 4 francs.

S'adresser, avant demain vendredi à midi, au curé de Vallauris.

Le pèlerinage régional du Laus et de La Salette reste fixé au vendredi 3 juillet. On sera de retour à Nice le 10 juillet, après deux jours de séjour au Laus et trois jours et demi à La Salette. Prix des places : 2e classe, 43 fr. 50 ; 3e classe, 35 fr., par la ligne du Sud, de Nice à Gap, et en autos-car du Laus à Corps, aller et retour

On doit s'inscrire chez M. l'abbé Ardisson, curé de Vallauris, jusqu'au dimanche 28 juin.

SPORTS

Les fêtes boulistes de Nice

La dernière journée des concours a été le triomphe de la belle manifestation sportive de la place Arson. On ne pouvait espérer un succès plus grand.

Voici les résultats des finales :

Boules ferrées : Les Résolus (Nice) sont vainqueurs du Gymnaste-Club (Nice).

Etaient en présence : La série 1, Les Résolus (MM. Anfosso, 1er tireur ; Bixio, 2e tireur ; Bensa, 1er pointeur, et Gioan, 2e pointeur). La série 18, Gymnaste-Club (MM. Fabry, 1er tireur ; Franco, 2e tireur ; Bessi, 1er pointeur et Gorini, 2e pointeur.)

Boules en bois : Nice-Sports bat Villefranche.

Etaient en présence : Série 37, Nice-Sports (MM. Prioris, dit l'Artilleur, 1er tireur ; Pero, 2e tireur ; Solca, dit lou Balour, 1er pointeur et Vernassa, 2e pointeur.

Série 14, Villefranche (MM. Lanza, 1er tireur ; Pisano, dit le Balourd, 2e tireur ; Louis, 1er pointeur ; Granolio, 2e pointeur.)

Cet après-midi, à 1 heure ½ a eu lieu un match entre les deux équipes lauréates des boules ferrées et des boules en bois.

Les armes à Monaco

La Fédération Internationale d'Escrime se réunira, en avril 1915, à Monte-Carlo.

A l'occasion du Congrès des Jeux Olympiques, une assemblée générale de la Fédération Internationale d'Escrime s'est tenue à l'Automobile-Club de France, sous la présidence de M. Albert Feyerick.

L'affiliation de l'Autriche, du Danemark, des Etats-Unis, de la Roumanie, de la Suisse, de la Russie et de la Principauté de Monaco a été prononcée, ce qui porte à seize le nombre des nations affiliées.

Dans l'impossibilité de faire adopter dans chaque pays les mêmes dimensions pour la baïonnette, à l'encontre des autres armes, la Fédération Internationale a décidé de ne pas s'occuper de cette escrime, qui a un caractère exclusif de préparation militaire.

Une séance a été consacrée à l'adoption d'un règlement unique pour l'épée, le fleuret et le sabre dans les rencontres internationales.

A partir du 1er janvier 1915, la licence internationale d'amateur sera créée et délivrée par les soins de chaque fédération nationale.

CYCLISME

Le Tour de France cycliste

C'est dimanche prochain 28 Juin que sera donné, par notre confrère l'*Auto*, organisateur et créateur de l'épreuve, le départ du XIIe Tour de France cycliste annuel. Cette passionnante épreuve durera jusqu'au 26 Juillet, et se disputera en quinze étapes de deux en deux jours. Le parcours est de près de 6.000 kilomètres.

Aucune épreuve ne passionne à ce point et le public innombrable qui en suit les péripéties, et l'industrie du cycle. Songez que treize marques différentes ont, à elles seules, engagé plus de soixante-dix coureurs « groupés » et que le lot des isolés atteint la centaine. C'est donc bien près de deux cents coureurs qui vont s'élancer dimanche à la conquête des cols pyrénéens, alpestres, jurassiques, et vosgiens, et aussi à l'assaut des 40.000 francs de prix et des primes encore plus fortes promises par les constructeurs.

Parmi les engagés notoires, citons : Peti-Breton, Lapize, Thys, Faber, Defraye, Trousselier, Garrigou, M. Buysse, Crupelandt, E. Georget, Brocco, Deman, Mottiat, Christophe, J. Alavoine, Passerieu, Godivier, L. Heusghem, Scieur, Coomans, Devroye, Borgarello, Santia, Girardengo.

TRIBUNE PUBLIQUE

Des lettres à propos des serpenteaux

La campagne que vous avons menée, et ne cesserons de mener, contre l'emploi des serpenteaux, artifices dangereux, nous vaut quantité de lettres. Cela prouve que nous avons touché au bon endroit. Cela prouve aussi qu'en dépit des réclamations, des plaintes dont elle est assaillie par ceux qui ont été pincés en train de lancer des serpenteaux et gratifiés d'une contravention, la police de notre ville doit tenir bon. Il importe que la détestable coutume de corser les feux de joie de la Saint-Jean par des pétards qui brisent les devantures, blessent les personnes, disparaisse enfin. Il y va de l'intérêt de tous. Un grand pas dans la répression du sport dangereux qu'est le jet des serpenteaux semble avoir été fait cette année. Il faut que cela continue, il faut qu'en 1915 la terreur ne règne plus dans la rue et sur la Place de la Gare ; que l'on ne soit plus obligé de fermer les portes de la gare P.-L.-M. parce que des serpenteaux éclatent dans la salle des Pas Perdus... !

Empêcher la vente de ces artifices et, au besoin, supprimer par arrêté municipal, les feux de la Saint-Jean, prétextes à cette débauche de pyrotechnie, voilà les solutions du problème.

D'ailleurs, nous sommes certains que la population cannoise fera preuve de sagesse et qu'il sera inutile de recourir à la suppression d'une tradition chère aux cœurs provençaux.

Quoiqu'il en soit, du grand nombre de lettres que nous avons reçues, nous publions les suivantes :

« Nice, le 24 Juin 1914.

« Monsieur le Directeur,

« Ce n'est pas chose facile que de pénétrer dans Cannes le soir de la Saint-Jean, quand on arrive par le train. Je sais bien qu'il faut que jeunesse se passe, mais il est déplorable que la jeunesse cannoise se divertisse au détriment des promeneurs qui viennent dans votre ville.

« Le soir de la Saint-Jean, de nombreux jeunes gens étaient installés devant la gare. Ils lançaient des pétards qui couraient dans les jambes des passants et s'évaient ensuite pour s'en éclater un peu partout, à hauteur, souvent, des visages.

« Est-ce une coutume, une tradition du pays ? Dans ce cas, en ma qualité d'étranger, je m'inclinerai, mais j'éviterai de revenir dans votre jolie ville, le soir de la Saint-Jean.

« Veuillez agréer, etc. »

Un voyageur de commerce.

« Monsieur le Directeur,

« Permettez-moi de féliciter le *Littoral* pour sa campagne contre les odieux serpenteaux. Vous avez raison de protester contre ceux qui se livrent à ces jeux dangereux. Il est extraordinaire que les paisibles promeneurs ne puissent pas sortir de chez eux, le soir de la Saint-Jean, sans risquer d'avoir leurs vêtements brûlés ou d'être victimes de ces serpenteaux dont la vente devrait être interdite.

« Vous avez dit aussi que le concert de la musique municipale avait été délaissé ce soir-là. C'est tellement vrai, que ma famille avait décidé de se priver du plaisir d'aller au concert, comme elle a l'habitude de le faire, dans la crainte des serpenteaux. Et je pourrais vous citer de nos amis qui ont fait de même.

« La campagne que vous menez, à laquelle s'associent les journaux de Nice, est